

**Réunion du 9 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 9 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Étaient présents :

Mme MAURICE Bernadette, Mme LEGRIS Corinne, Mr MILLON Luc, Mr RAGOT Nicolas, Mr VANSANTBERGHE Pascal, Mr PONSIGNON Daniel, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice.

Absents : Mme CHARPENTIER Alexandra, Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier.

Date de la convocation : 05 janvier 2017

Secrétaire de séance : Mme Bernadette MAURICE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 décembre 2016**

Le compte-rendu est approuvé à 7 voix pour et une abstention.

**CCMC / PLUi**

**Transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Commune de la Moivre à la Coole**

Monsieur le Maire expose, que suite à la modification des statuts de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence PLUI a été transférée.

- Après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis défavorable sur le transfert de la compétence PLUi à la CCMC

**CCMC / Refonte des commissions**

Le projet de refonte fait suite à la nouvelle composition du conseil communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Lors de la prochaine réunion du conseil de communauté, les membres seront invités à délibérer sur un projet de refonte des commissions.

Afin de tenir compte des nouvelles compétences de la communauté de communes et de donner plus de cohérence aux travaux des commissions, il sera proposé de supprimer les commissions actuelles et d'en créer de nouvelles, moins nombreuses et intitulées comme suit :

1. Commission « **Finances-Budget** »
2. Commission « **Urbanisme-Habitat-Développement économique** »
3. Commission « **Scolaire-Périscolaire-Animation jeunesse** »
4. Commission « **Eau-Assainissement** »
5. Commission « **Communication-Aménagement numérique** »
6. Commission « **Action sociale** »

La commune, suite à la décision de Mr le Préfet, a perdu un siège de titulaire dans sa représentativité au sein du conseil communautaire. (1 titulaire et 1 suppléant)  
Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2016, avait souhaité que la représentativité de la commune soit maintenue (2 titulaires) comme depuis les dernières élections et jusqu'à la fin du mandat. Cette demande a été refusée par Monsieur le Préfet.

### CENTRE CULTUREL / Location

En 2016, le centre culturel a été loué à 16 reprises.

Une comparaison par rapport aux autres salles similaires a été faite, il apparaît que le montant de la location est cohérent.

Afin d'optimiser les possibilités de location, plusieurs points vont être améliorés, et une Publicité de la salle auprès des traiteurs mise en place.

### SALLE DE LA MAIRIE / Location

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle de la mairie :

	LOCATION	CHAUFFAGE	Cautio
Journée en semaine	80,00 euros	20,00 euros	Coût de la location

(Chauffage : du 15 octobre au 15 avril et suivant la demande en dehors de ces périodes.)

## Commission Cimetière :

### Mr PONSIGNON fait un rappel du projet envisagé et des premières réflexions menées en 2016 :

Occupation du terrain : le cimetière, la voirie, le parking, un atelier technique, « un verger pédagogique ».

Aménagement cimetière : Entrée, Zone de transition entre le parking et les sépultures (Vie / Recueillement), création d'ilots de sépultures  
L'accessibilité sera à prévoir.

### Entourage / Clôture végétale

Une subvention pourra être demandée.

Pour 2017 : La voirie et l'entourage devront être réalisés.

## PLAQUES DE RUES

Le conseil municipal valide la liste des plaques de rue a changé en 2017.

Cout estimé : 817 euros HT

## QUESTIONS DIVERSES

- Centre culturel : Des étiquettes « Bâtiment sous alarme » seront installées.
- Les cartes nationales d'identité ne seront plus délivrées à partir de mars 2017 en mairie mais seulement dans les mairies équipées d'un dispositif sécurisé de recueil.(Châlons-en-Champagne)
- Urbanisme /DP : Une déclaration préalable a été déposée pour une véranda.
- Suite à la visite de Mme POMMIN du Centre des Impôts et du cadastre, de nombreux actes administratifs restent à réaliser.

## AGENDAS

Prochain conseil municipal le lundi 06 février 2017 à 20h30

**Séance est levée à 22h20**